

**PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le 26 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 20 octobre s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

**PRESENTS** : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1<sup>ère</sup> adjointe, CABIANCA Thierry 2<sup>ème</sup> adjoint, PASQUET Dominique 3<sup>ème</sup> adjointe, VIGIER Jean-Marie, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, LESPINASSE Chantal, POINSON Yannick, PASQUET Lydie, Jérôme FOUCOEUR, Patrice HILLION, Florian PICADOU conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES** : PHILIPPE Christophe, WEY Raymond conseillers municipaux

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. SITUATION BUDGETAIRE**

Le maire fait un point par chapitre sur les dépenses et les recettes à ce stade de l'année écoulée.

Il communique le coût de l'extension du cimetière : 94.000 € TTC, ce qui rentre dans l'enveloppe prévue. Hors marché, il prévoit l'an prochain les bancs en pierre (assise et jambage réalisés en régie), l'aménagement du jardin du souvenir et commandé pour 2.000 € pour arborer les espaces.

Il énumère les travaux qu'il reste à exécuter pour lesquels les devis ont été accordés :

- Investissement : 16.800 €
- Fonctionnement : 9.900 €

**2. VIREMENTS DE CREDITS**

Au chapitre 65 pour le règlement du dernier acompte de participation au SIVOS de la Vallée du Céou, il est nécessaire de réajuster les crédits. Le Maire propose de rajouter à l'article 6554 DF (contributions de regroupement) la somme de 5000 € qui sera prise à l'article 022 DF (dépenses imprévues) permettant ainsi de régler cette année quatre échéances. En effet, trois acomptes s'échelonnent sur l'année. Le dernier acompte 2014 a été réglé en début d'année 2015. Afin d'éviter ce décalage sur l'année suivante, il souhaite régulariser cette participation communale.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à procéder à ce virement de crédits.

### **3. RAPPORT ACTIVITES SIVOM BELVES : ANNEE 2014**

Le maire lit les grandes lignes du rapport d'activités 2014 du SIVOM DE BELVES. Il signale que les tarifs pour les transports n'ont pas augmenté.

A l'unanimité, le conseil valide ce rapport.

### **4. DENONCIATION CONVENTION CONCLUE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE : REHABILITATION LOGEMENT PRESBYTERE**

Le Maire expose que, par délibération en date du 12 mars 1998, le maire de l'époque avait été autorisé à signer une convention avec l'Etat N° 24 3 04 1998 80415856 pour un programme de réhabilitation du logement au presbytère. Cette convention en définissait les conditions et elle était renouvelable par tacite reconduction pour des périodes triennales, la suivante étant le 30 juin 2016.

Suite au changement de destination des lieux en vue de la réforme scolaire pour les activités périscolaires, le maire propose de dénoncer cette convention.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à dénoncer cette convention.

### **5. ELABORATION ET APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) avaient désormais la possibilité pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (3-6 ou 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il permettra pendant la durée de la réalisation, de suspendre les éventuelles sanctions prévues pour non-respect des règles d'accessibilité.

Le maire informe le conseil que le Conseil Général, sous l'égide de la communauté des communes, a réalisé un diagnostic des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux le 25 juillet 2013. Avec l'aide de la DDT, il a rempli un dossier de demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée sur 6 années qu'il va adresser à la Préfecture. Il liste les bâtiments communaux et les différents travaux à effectuer pour chacun d'eux pour une mise en conformité.

Il invite le conseil à se prononcer. A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à déposer le dossier AD'AP tel que présenté.

#### **6. TRANSFORMATION REGIE « TENNIS » EN REGIE « ENCAISSEMENTS DIVERS »**

Le Maire fait état d'un courriel de la trésorerie de Sarlat invitant la collectivité à créer une régie « encaissements divers » et à supprimer les petites régies individuelles.

Le maire propose de transformer ces diverses régies en une seule régie « encaissements divers » pour collecter le produit des cartes de transport, location salle des fêtes, photocopies, cartes de tennis, location du court, taxe de séjour et autres suivant les modes d'encaissement : carte bleue, Internet, chèque et espèces.

Un arrêté du Maire nommera Joëlle VERNET en tant que régisseur titulaire et Sylvia FONGAUFFIER régisseur suppléante.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire :

- à transformer diverses régies en régie « encaissements divers »

#### **7. PRIX CONCESSION CIMETIERE**

Le Maire rappelle la délibération N° 17-2015 du 31 août 2015 fixant les tarifs des concessions perpétuelles au cimetière comme suit :

* 5 m <sup>2</sup> (2 x 2,50)	350 €
* 2,5 m <sup>2</sup>	200 €

Il préférerait fixer un prix de vente au m<sup>2</sup>, car la surface minimum s'avère être 6 m<sup>2</sup> pour 2 places et 3 m<sup>2</sup> pour 1 place. Sachant que le prix actuel est de 69 € le m<sup>2</sup>, il propose 70 € le m<sup>2</sup>.

Thierry Cabianca demande comment on doit faire si l'administré demande la construction d'une chapelle. Le maire répond qu'un règlement intérieur va régir tout cela. Il confiera l'élaboration du plan du cimetière à Jean-François Neyrat qui avait déjà commencé sur la partie existante.

A l'unanimité, le conseil décide de vendre les concessions perpétuelles au cimetière au prix de 70 € le m<sup>2</sup>.

#### **8. REMBOURSEMENT FRAIS DE STAGE**

Dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi, Jean-Paul RIVAILLE a effectué un stage à Marsac Sur l'Isle le 4 septembre 2015 « Acceptation flore spontanée ».

Il convient de lui rembourser les frais de stage comme suit :

- trajet aller et retour : 160 kms x 0,15 € = **24 €**
- 1 repas midi : **11 €**

A l'unanimité, le conseil accepte de rembourser au stagiaire la somme de **35 €**.

## **9. ENCAISSEMENT DON**

Jean-Jacques JARRIGE a remis un chèque de 300 € à titre de don pour le prêt de la petite gare qu'il utilise comme garde-meubles pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à encaisser ce chèque.

Le Maire fait part au conseil de son intention de récupérer ce local en vue d'y faire un abri bus pour mettre à l'abri les enfants qui prennent le bus de Sarlat. Lydie Pasquet s'inquiète de ce local toujours ouvert et facile à dégrader.

Jean-Marie Vigier a émis l'idée d'y installer un musée des chemins de fer avec un historique, des livres et des reproductions de train affichées sur les murs extérieurs. Le local est très humide. Thierry Cabianca pense qu'un chauffage avec horloge pourrait y être mis en place.

M. Le Maire précise que l'un n'empêche pas l'autre et ne s'inquiète pas d'une dégradation éventuelle.

## **10. VALIDATION CONVENTION DE SERVICE COMMUN « ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME - VILLEFRANCHE DU PERIGORD**

Le maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention de mise en place d'un service commun pour assurer l'accueil du service périscolaire du mercredi après-midi et de la fiche d'impact sur la situation du personnel des ALSH « Les Vitarelles » à Castelnaud la Chapelle et « Les P'etits Loups » à Villefranche du Périgord.

A l'unanimité, le conseil approuve cette convention.

## **11. VALIDATION STATUTS COMMUNAUTE DES COMMUNES DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD**

Jean-Marie Vigier demande le compte-rendu de la communauté des communes par mail.

Le maire donne lecture à l'assemblée des nouveaux statuts de la communauté de communes et présente toutes les compétences qui seront exercées sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

A l'unanimité, le conseil approuve cette convention.

## **12. VALIDATION REFERENT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Le maire informe le conseil qu'il convient de désigner un référent pour le plan communal de sauvegarde. Il propose la 1<sup>ère</sup> adjointe Marie Vasseur.

A l'unanimité, le conseil désigne Marie Vasseur référent du plan communal de sauvegarde.

### **13. QUESTIONS DIVERSES**

- Philippe Lombard fait part de l'inquiétude de M. Ferrando de Mas de Cause qui a une borne sur son chemin qui conduit chez la voisine. Le maire répond qu'il s'agit d'une affaire privée, le chemin rural passe tout droit.
- Thierry Cabianca aimerait que lorsqu'on demande à la communauté des communes un débroussaillage d'un chemin du PDIPR, ce soit fait.
- POINT sur les travaux :
  - \* ECOLE : démontage tableau numérique et installation du vidéo-projecteur
  - \* Balayage et désherbage des caniveaux et trottoirs
  - \* Débroussaillage des entrées des villages, des fontaines, des calvaires
  - \* Enlèvement des bois morts sous les ponts et nettoyage bordures des ponts Cuzoul et La Borie.
  - \* Lasure Wc pétanque, table de pique-nique, cabine téléphonique, panneau affichage Conseil général, portail foirail
  - \* Peinture en rouge basque rambarde de la Fontaine
  - \* plantation à la gare de roses trémières données par Nandou, de fleurs autour du Puits de Mas de Cause, d'iris dans le haricot de la gare donnés par Jean-François Vernet.
  - \* Ensemencement gazon dans le nouveau cimetière
  - \* Marquage au sol limitation vitesse à 30 dans le bourg
  - \* Mise en place grille de protection cuve à gaz du stade
  - \* Mur Mas de Cause 2<sup>ème</sup> partie et apport table de pique-nique
  - \* Remontage des 2 parties du mur du Néabout en pierres sèches
  - \* Consolidation du mur de l'ancien cimetière
  - \* Réparation du mur du Peyruzel le long du chemin rural au-dessous de chez Gerbier/Bernat. Problème de ruissellement des eaux pluviales. Le propriétaire est invité à mettre une gouttière ;
  - \* Pompage et nettoyage de la station d'épuration ; fixation des tuyaux de refoulement des boues du digesteur
  - \* Nettoyage du lierre sur les 3 côtés du mur de l'ancien cimetière
  - \* Nettoyage des tombes
  - \* Désherbage de tous les massifs, taille des fleurs et lavandes
  - \* Ramassage des encombrants
  - \* Tous les travaux courants : tri des poubelles, nettoyage et balayage des rues, station épuration, arrosage fleurs, tontes espaces verts, distribution faire-part de décès.
- Schéma Départemental de coopération Intercommunale : regroupement des syndicats, notamment projet de regroupement du RPI Vallée du Céou avec RPI Saint-Pompon. Le Maire dit qu'il est important de conserver nos classes.
- Travaux aménagement mairie : le permis de construire est déposé et les Bâtiments de France ont donné un avis favorable. L'architecte va procéder à la procédure d'appel d'offre pour le marché public. Le déménagement au presbytère pourrait se faire en décembre.
- Devis pour la plaque au monument aux morts d'un montant de 2.283,20 € Taille et gravure manuelle d'une plaque avec le texte en occitan et en français.

M. le Maire trouve ce devis trop élevé et demande à Chantal Lespinasse un autre devis avec plaque en granit ou plexiglass.

Lydie Pasquet pense que la commune pourrait faire appel à don auprès de la communauté.

- Jérôme Foucoeur a entendu dire que les communes de Florimont Gaumier, Bouzic, Campagnac, Daglan, St Cybranet se regrouperaient en commune nouvelle. Le maire répond qu'il n'est pas au courant.
- Certains conseillers signalent des problèmes avec les chats et les chiens errants non domestiques.
- Lydie Pasquet demande où en est la création des emplacements pour handicapés. Le maire répond qu'ils vont être créés très prochainement car, dans le cadre de la mise aux normes handicapées, tous les bâtiments publics devront être équipés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.